

St. Laurent, anciens premiers ministres libéraux, ainsi que l'ex-premier ministre, aujourd'hui chef de l'opposition (le très hon. M. Diefenbaker). Je me demande donc où mène le fédéralisme coopératif.

Je remarque que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) a fait une déclaration rapportée samedi par le *Star* de Montréal, lors d'une allocution à un souper de l'Alliance canadienne. Je suis un peu étonné qu'un député ne l'ait pas interpellé hier à ce sujet. Si je n'avais pas été absent, j'aurais demandé au ministre si c'était là la déclaration d'un nouveau changement dans la politique du gouvernement. Je ne sais pas si je devrais citer les paroles du ministre ou les paraphraser. J'ai déjà entendu, pendant la session en cours, des paraphrases qui ressemblaient beaucoup à des citations directes, et je ne sais s'il faut le regretter. Toutefois, d'après le *Star* de Montréal, le ministre, qui croit aussi avec force à la juridiction, aux droits et aux priorités des provinces, aurait dit qu'Ottawa avait, depuis la guerre, envahi systématiquement des domaines de juridiction provinciale, et que cela devrait cesser. Le ministre déclara ensuite que le gouvernement fédéral devait sortir des domaines de juridiction provinciale autres, sans doute, que l'enseignement.

Étant donné notre constitution et nos traditions mêmes, il n'existe pas de domaine plus important pour les provinces que l'administration de la santé dans les provinces. Elle touche les besoins humains et la compassion. Il nous faut prévoir un programme à l'intention de tous les Canadiens et qui assurera une administration étroite, à l'échelon provincial, des besoins des malades qui ont besoin d'aide pour acquitter leurs frais médicaux. C'est là un point essentiel. Pourtant nous voyons ici le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui a décidé de demeurer coi dans ce débat sur un projet de loi essentiel quant aux droits des provinces et qui a eu la témérité et l'audace d'insulter les gens du Québec et des autres provinces samedi dernier. Je connais ses qualités, mais sur ce point particulier, en sa qualité d'avocat spécialiste en matière de constitution et de ministre responsable, il a déclaré qu'Ottawa ne doit pas rivaliser avec la juridiction provinciale. Il n'essaie pas de concilier une telle déclaration à la Chambre avec les dispositions du bill.

Le ministre des Finances, bien avant tout colloque dans un Château à proximité de ces murs augustes, a déclaré à une réunion des ministres des Finances le 14 septembre qu'il allait exposer un concept absolument nouveau afin d'aider à établir ce fédéralisme coopératif

[M. Nowlan.]

dont nous avons tous tellement entendu parler. Le ministre des Finances a donné à entendre, entre autres, que nous devons reconnaître le désir croissant qu'ont les provinces d'assumer l'entière responsabilité de la conception et de la mise en œuvre de leurs propres programmes et que leur habileté à le faire a visiblement augmenté depuis la guerre. Il a ajouté que cela s'appliquait particulièrement à Québec et que nous devons reconnaître les aspirations des provinces.

Vous avez probablement déjà entendu cela, monsieur l'Orateur, de la bouche du ministre actuel des Finances. Qu'il soit héritier présomptif ou non, je ne saurais le dire. C'est un ministre sérieux et il soulignait l'intérêt réel et justifiable que les provinces ont dans leurs propres domaines et qu'Ottawa ne devrait pas empiéter sur eux, comme il le fait.

J'ai parlé du problème constitutionnel et de la raison pour laquelle les vis-à-vis devraient dire ce qu'ils ont sur le cœur, en particulier la fameuse phalange de la province de Québec. Je n'hésite pas le moins du monde à voter en faveur de l'amendement qui a été proposé par le député de Simcoe-Est (M. Rynard). Ces ajournements continuels font penser à un accouchement qui se fait attendre. Je crois qu'aux premières étapes de ce débat, le député de Greenwood (M. Brewin) a parlé de sages-femmes. C'était au sujet de l'immigration, mais cette parturition a comporté plusieurs étapes. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), n'oublions pas la longue période de 47 ans qu'il a fallu aux honorables vis-à-vis pour présenter le programme d'assurance frais médicaux. Il y a eu beaucoup d'arrêts et de remises en marche.

C'est pourquoi, une fois de plus, je trouve qu'il est illogique, de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de ne pas tenir compte de la partie de l'amendement proposé par le député de Simcoe-Est qui conseille de créer le programme-pilote dont j'ai fait mention. S'il existe une pénurie de médecins, comme nous l'affirmons, le fait d'attribuer aux provinces des paiements uniformes ne fera que compliquer le problème. Commençons avec un programme-pilote. Quel inconvénient y voit-on? Je pense spécialement à ceux qui ne sont pas en mesure actuellement de subvenir à leurs frais médicaux, comme les personnes bénéficiant d'une assistance provinciale ou de l'assistance-vieillesse, et celles qui ont plus de 65 ans.

Je propose, monsieur l'Orateur, qu'en vue, entre autres, du renchérissement du coût de la vie, le gouvernement fédéral absorbe ces frais. En quoi cette suggestion est-elle